

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2021 - 3 – 15

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°1 au marché public  
2020-027, accord-cadre à bons de commandes  
d'entretien ménager des bâtiments  
communautaires**

Un accord cadre à bons de commande n°2020-027 d'entretien ménager des bâtiments communautaires, de 1 an, reconductible trois fois par période de 12 mois, comportant un seuil minimum annuel de 120 000 € HT et un seuil maximum de 220 000 € HT par période a été conclu le 22 septembre 2020 avec Nettoyage Industriel du Littoral.

Suite à l'installation d'un nouveau bâtiment modulaire sur le parking du Centre Technique Intercommunal destiné à accueillir l'office de tourisme intercommunal, il convient d'intégrer les prestations d'entretien ménager de ce nouveau bâtiment à l'accord cadre n°2020-027.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le projet de délibération figurant ci-dessous, visant à approuver la passation d'un avenant n°1 sans incidence financière au marché public 2020-027 d'entretien ménager des bâtiments communautaires, visant à ajouter les prix supplémentaires suivants au Bordereau des Prix Unitaires :

Prestations	Fréquence	Cout Hebdomadaire HT	Cout HT à l'intervention
<u>Entretien des modulaires extérieur :</u> - Nettoyage des bureaux - Nettoyage des sanitaires, circulations et tisanerie	1 fois / semaine 5 fois / semaine	115,50 €	
<u>Entretien de la vitrerie :</u> - Entretien de la vitrerie extérieure - Entretien de la vitrerie intérieure	1 fois / mois 1 fois / trimestre		52,00 € 35,50 €

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,**

**Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2194-1, R2194-7 et R2194-8,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-01-03 en date du 23 janvier 2020 autorisant le lancement d'une consultation relative à l'entretien ménager des bâtiments et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,**

**Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 3 septembre 2020 attribuant l'accord-cadre de d'entretien ménager des bâtiments communautaires,**

**Vu le marché n°2020-027 conclu,**

**Vu les crédits inscrits au BP 2021,**

**Vu le projet d'avenant n°1 au marché 2020-027,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché public n°2020-027 Entretien ménager des bâtiments sans incidence financière visant à ajouter les prix supplémentaires suivants au bordereau des prix unitaires.**

Prestations	Fréquence	Cout Hebdomadaire HT	Cout HT à l'intervention
<u>Entretien des modulaires extérieur :</u> - Nettoyage des bureaux - Nettoyage des sanitaires, circulations et tisanerie	1 fois / semaine 5 fois / semaine	115,50 €	
<u>Entretien de la vitrerie :</u> - Entretien de la vitrerie extérieure - Entretien de la vitrerie intérieure	1 fois / mois 1 fois / trimestre		52,00 € 35,50 €

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution.

**Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **16 AVR. 2021**

**Givrand, le 13 avril 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*